

# VOS RENDEZ-VOUS

## Festival de théâtre amateur

### Jusqu'au 13 février - Théâtre des Copiaus

Retrouvez chaque vendredi soir une pièce de théâtre amateur.  
Réservations à l'Agence de tourisme :  
03 85 87 25 95.



- **vendredi 30 janvier - 20 h 30** : « Le clan des veuves » de Ginette Garcin par la compagnie *Coup de théâtre* ;  
- **vendredi 6 février - 20 h 30** : « Adieu la pelle » de et par la compagnie *Maison du Terroir* ;  
- **dimanche 8 février - 15 h** : « Un auteur sinon rien » de Lucile Pouzet par la compagnie *A contretemps* ;  
- **vendredi 13 février - 20 h 30** : « Roméo, mais pas trop Juliette » de Léa Decroocq par la compagnie *Des corps en pièces*.

Entrée à 6 €, tarif réduit pour les moins de 18 ans : 3 €, gratuit pour les moins de 8 ans.

## Lotos

### Vendredi 6 février - 19 h - Maison du Peuple

Organisé par les *Compagnons de la Mi-carême*.

### Vendredi 13 février - 19 h 15 - Maison du Peuple

Organisé par l'*Amicale des Donneurs de sang*.

### Vendredi 20 février - 20 h - Maison du Peuple

Organisé par le *Comité de la Mi-carême*.

### Samedi 28 février - 20 h - Maison du Peuple

Organisé par l'*Amicale des Sapeurs-pompiers*.

### Vendredi 6 mars - 19 h 15 - Maison du Peuple

Organisé par le *Comité de jumelage Villa Nova de Cerveira*.

## Concert

### Dimanche 8 février - 17 h - Maison du Peuple

Concert de l'orchestre d'harmonie, du chœur d'enfants et de la classe de saxophone de l'école de musique. Gratuit.

## Exposition de Peter Meyers

### Tous les jours - en ville

Parcourez l'exposition permanente des sculptures en inox et acier Corten de Peter Meyers. Plan disponible en mairie.

## Réunion publique pour l'habitat

### Judi 12 février - 18 h 30 - Salle de réception de la mairie

Réunion organisée à l'intention des propriétaires occupants et bailleurs pour présenter le Programme Local de l'Habitat initié par la Communauté d'Agglomération. *Plus de détails en page 7.*

## Thé dansant

### Dimanche 15 février - 14 h 30 - Maison du Peuple

Organisé par l'*Amicale des Donneurs de sang*.

## Don du Sang

### Judi 19 février - de 8 h à 12 h 30 - Maison du Peuple

## Spectacle de danse

### Vendredi 27 février - 20 h 30 - Maison du Peuple

Organisé par *Bouge ton lundi* au profit de *Vaincre la Mucoviscidose*.

## Sortie au carnaval d'Annecy

### Dimanche 1er mars

Sortie au carnaval d'Annecy organisée par l'Agence de tourisme de Chagny. Départ de la place Marcel Charollais à 8 h, retour prévu vers 23 h. Journée libre à Annecy. 28 € par personne - inscriptions : 03 85 87 25 95.



*Jusqu'au 31 mars 2015, l'agence est ouverte du mardi au samedi inclus de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 (fermée le dimanche et le lundi).*

## Spectacle de marionnettes

### Lundi 2 mars - 15 h - Théâtre des Copiaus

« Le clown, la fleur et l'oiseau » par la compagnie Taïko. Une fleur amoureuse d'un oiseau épris de liberté, un clown qui se croit malaimé... Humour et tendresse au rendez-vous ! Entrée : 5 €, renseignements et réservations : 06 71 78 24 56.

## Journée de la femme

### Vendredi 6 mars - 20 h 30 - Théâtre des Copiaus

Conférence de Marie-Thérèse Garcin sur « Le fabuleux destin de quelques célèbres Bourguignonnes » n°3. Entrée libre.

## Soirée portugaise

### Samedi 7 mars - 19 h 30 - Maison du Peuple

Dîner dansant organisé par le *Comité de jumelage Vila Nova de Cerveira*. Entrée : 25 €. Réservations : 06 80 04 03 49.

Directeur de la publication : Michel Picard.  
Rédacteur de la publication : Philippe Didailler.  
Mise en page : service communication.  
Photographies : service communication, Journal de Saône et Loire.  
Impression : RGB Meursault / 3500 exemplaires sur papier recyclé

# NOUVELLES BREVES CHAGNY

FEVRIER 2015



*Une première en France...*

*L'usine de tri-méthanisation inaugurée !*

A cette occasion, Michel Picard, Maire, s'est exprimé sur la position de notre ville :

« En 2003, lorsque nous avons élaboré le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Chagny, nous avons veillé à réserver 50 hectares de terrain argileux à l'intention de Terreal.

Ce qui a motivé notre initiative, c'est le constat que l'usine en ville prenait de l'âge et que son activité avait tout intérêt à se déployer sur le site même de l'extraction. Elle se fondait sur une étude que nous avons menée sur la capacité de récupération du gaz, système qui n'était pas à l'époque opérationnel.

Je me rappelle avoir mis ces arguments dans ma valise et être allé à Paris rencontrer Hervé Gastinel, le président de Terreal. Nous avons appris à nous connaître et puis, nous avons parlé du futur. L'idée l'a séduit et il m'a vite recontacté avec cette question : est-il possible de faire avancer rapidement un tel projet ? Alors, nous avons réuni les administrations concernées autour de la table, ce qui a permis d'avancer très vite.

Forte de cette vision d'avenir, la Ville a toujours soutenu le développement du SMET. Dans ce cadre, le conseil municipal a accepté d'accueillir sur le territoire de la commune toutes les ordures du département. Ce qui, écologiquement parlant, n'est pas neutre...

Concrétiser ce projet a demandé du temps et de l'énergie mais, aujourd'hui, je suis très heureux de participer à l'inauguration d'Ecocéa ; une belle structure qui servira d'exemple à d'autres collectivités et fait de Chagny un site pilote, où l'on fabrique un produit écologique, la tuile, avec du gaz émanant de déchets.

Mais être en avance sur l'écologie n'est pas si simple... Pour Chagny, communiquer sur le fait que son territoire reçoit tous ces déchets n'est pas valorisant. J'en veux pour preuve que même le Conseil général n'ose pas parler de notre ville : Chagny ne figure pas sur la carte touristique des voies vertes qui vient de paraître dans Saône & Loire infos ! A la rigueur, on pourrait s'en satisfaire si le Département oubliait aussi les Chagnotins à l'heure de prélever l'impôt... Voilà où on en est. Il serait pourtant équitable que Chagny soit reconnue pour le service qu'elle rend aux habitants de Saône

de Loire, à sa juste valeur, notamment financière.

C'est pourquoi, mesdames et messieurs, je vous demande de réfléchir comment on peut remédier à cette situation. D'avance, je vous en remercie. »



« Michel Picard, Maire, a inauguré ECOCEA, entouré de Dominique Juillot (Président du SMET), Fabien Sudry (Préfet de Saône-et-Loire), Rémi Chaintron (Président du Conseil Général), Marie Mugler (Directrice Générale de TIRU) et Jérôme Durain (Conseil Régional).

# Chagny pratique

## CIVISME ET VOISINAGE

### Jardinage :

Un arrêté préfectoral régleme les bruits de jardinage. Pour vivre en bonne harmonie, soyez vigilants.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.



### Animaux :

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, la propreté, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage. Chacun doit faire preuve de civisme et veiller à ce que les rues et les abords des habitations restent propres. Des sacs sont en vente 0.05 € auprès de Nathalie Belly à la mairie.

**Vous êtes de plus en plus nombreux à installer un poulailler dans votre jardin. Nouvelles Brèves fait le point sur ce qu'il est possible de réaliser...**

Une installation de moins de 10 volailles ne demande aucune déclaration préalable, ce nombre étant assimilé à la possession d'animaux de compagnie. Certains règlements de lotissements interdisent l'installation de poulaillers mais ils font référence aux poulaillers de plus de 50 animaux. Vous n'avez pas besoin d'être agriculteur ou de faire une déclaration en mairie pour élever de la volaille du moment que les produits de cette basse-cour sont destinés à une consommation personnelle et que l'élevage est « familial » (c'est à dire de petite taille).

**Il vous appartient néanmoins de respecter quelques règles simples, tant en matière sanitaire qu'un ce qui concerne le bruit.** Votre basse-cour devra ainsi respecter les règles de voisinage prévue par l'article R 1334-31 du code de la santé publique : *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.*

Le « cocorico » du coq au lever et au coucher du soleil, le « cotcot » des poules et autres « coincoins » sont des bruits considérés comme normaux. Toutefois, la réglementation sur le bruit de voisinage s'applique si ces bruits deviennent répétitifs, intenses, sans répit de jour comme de nuit.

Aucune distance n'est imposée pour les élevages de moins de 10 animaux. Au-delà de 10, vous devez installer votre basse-cour à plus de 25 mètres des habitations, et plus de 50 mètres s'ils se comptent à plus de 50.

Enfin, l'article 26 du règlement sanitaire général précise : *Les installations renfermant des animaux vivants, notamment les clapiers, poulaillers et pigeonniers, doivent être maintenus constamment en bon état de propreté et d'entretien. Ils sont désinfectés et désinsectisés aussi souvent que nécessaire. Les fumiers doivent être évacués en tant que besoin pour ne pas incommoder le voisinage.*

## ENQUÊTE DE L'INSEE

Jusqu'au 15 avril, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) mène une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Les réponses sont strictement anonymes et confidentielles ; elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques.

## Permanences des Adjoints

Chaque semaine, un adjoint assure une permanence administrative. Pour prendre rendez-vous, contacter le cabinet du Maire au 03 85 47 80 12.

- Semaine du 2 février : Alexandra Cognard
- Semaine du 9 février : Philippe Didailler
- Semaine du 16 février : Josiane Sarre
- Semaine du 23 février : Marie-Josèphe Poitout
- Semaine du 2 mars : Patricia Rossignol
- Semaine du 9 mars : Alain Favérial

## INSCRIPTION DANS LES ÉCOLES MATERNELLES



Du lundi 9 au vendredi 27 mars, pensez à inscrire votre enfant à l'école maternelle. Rendez-vous en mairie, bureau des « Affaires scolaires » au centre Elizabeth-Bussy. Présentez-vous avec votre livret de famille et un justificatif de domicile du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, le vendredi de 9 h à 12 h. Renseignements : 03 85 47 80 00.

## Recensement service militaire

Les jeunes garçons et filles nés aux mois de janvier, février et mars 1999, âgés de 16 ans révolus et dont les parents sont domiciliés à Chagny, sont invités à se faire recenser pour le service national. Ils doivent se présenter au service recensement, rez-de-chaussée de la mairie, auprès de Laurence Leborne, munis du livret de famille de leurs parents et d'une pièce d'identité. Ouverture de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h du lundi au vendredi.

# Bien vivre à Chagny

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE - CHAGNY - NOLAY

**VOUS SOUHAITEZ RÉNOVER, AMÉLIORER OU ADAPTER VOTRE LOGEMENT ? VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR OU OCCUPANT ? ALORS VOUS ÊTES CONCERNÉ !**

**Rénover, Améliorer, Adapter votre logement**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat, la Communauté d'Agglomération Beaune-Chagny-Nolay souhaite améliorer le parc de logements anciens sur l'ensemble des 54 communes. C'est pourquoi un Programme d'Intérêt Général (PIG) est mis en place jusqu'en 2017, en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et les Départements de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire. Ce programme permet de bénéficier gratuitement d'un accompagnement technique et financier (sous conditions de ressources), pour certains projets de travaux d'amélioration énergétique des logements, d'adaptation (maintien de l'autonomie des personnes) et de réhabilitation de logements vacants. Pour en savoir plus sur ce dispositif, une réunion publique d'information se tiendra **jeudi 12 février à 18 h 30** dans la salle de réception de la mairie.

Pour plus d'informations : contacter le PACT de la Côte d'Or et de la Saône et Loire au 03 80 60 83 15.

## ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

L'École des Beaux-arts de Beaune, propose du 23 au 27 février des mini-stages d'art plastique, de terre-modélage et de photo multi média, pour les enfants de 6 à 14 ans, sur les sites de Beaune et Nolay. Contact : 03 80 24 56 96 - ecolebeauxarts@beaunecoteetsud.com

## MULTI-ACCUEIL

### « L'ÎLE AUX ENFANTS »

Régulièrement, les enfants accueillis au multi-accueil se rendent à la bibliothèque municipale. Un moment très apprécié des petits qui s'emparent des livres, s'amusent des illustrations et écoutent les histoires racontées par les accompagnatrices.

Contact : Françoise Charleux au 03 85 87 66 06.



## ECONOMIE



## TERRAINS A BATIR

La Mollepierre à CHAGNY

« Les Violettes »



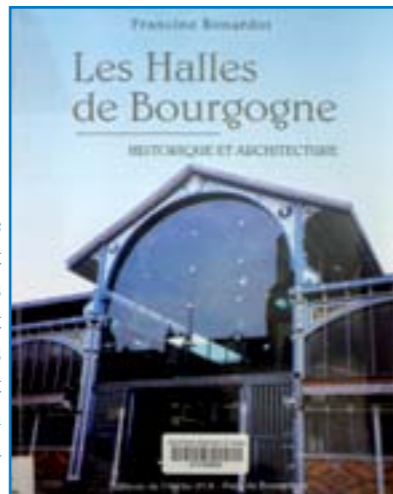
06 61 19 34 44  
06 60 36 05 02

# Bien vivre à Chagny

## BIBLIOTHÈQUE

### A DÉCOUVRIR SUR LES RAYONS :

« LES HALLES DE BOURGOGNE : HISTORIQUE ET ARCHITECTURE » DE FRANCINE BONARDOT



Classées, inscrites pour plusieurs d'entre elles, restaurées avec soin, régulièrement entretenues ou, plus rarement restées telles qu'autrefois, toutes regorgent de souvenirs qui ne dérangent pas les activités de notre temps. Les Halles ont ainsi le mérite de perpétuer une tradition commerciale ou festive indissociable de la vie des hommes.

« Familialivres », le voyage lecture proposé par Livalivre, a débuté mi-janvier avec la venue de 10 classes des écoles maternelles et primaires de Chagny. Les livres sélectionnés ont été présentés, par les bibliothécaires, à chaque classe qui devront chacune ensuite choisir un livre à mettre en scène et dont elles livreront une représentation en fin d'année scolaire.



### DATES À RETENIR :

- « 1,2,3 albums », voyage lecture intergénérationnel : lecture partagée de 10 albums « grand large » avec les résidents de l'EHPAD de Chagny. Lancement jeudi 26 février à 14 h 30, salle La Parenthèse au Centre Hospitalier de Chagny.
- Spectacle « Prévert » : à l'occasion des 20 ans de la bibliothèque et du Printemps des poètes, rendez-vous le mardi 17 mars à 20 h 30 à la bibliothèque. Réservation conseillée : 03 85 87 34 77.

## SERVICE CULTUREL

Cette année, le festival de théâtre amateur fête sa 15<sup>e</sup> édition et le succès est toujours au rendez-vous. Avec une première représentation à guichets fermés et des spectateurs fidèles, nul doute que le festival a encore de belles années devant lui. Trois séances ont déjà fait le plein, il vous en reste donc quatre autres... Retrouvez le programme sur la page de rendez-vous des « Nouvelles Brèves » et pensez à réserver votre place à l'Agence de tourisme : 03 85 87 25 95.



### PROCHAINEMENT UNE CONFÉRENCE SUR LES FEMMES :

Pour sa première conférence de la saison et dans le cadre de la Journée de la femme, Marie-Thérèse Garcin - ancienne guide conférencière à Beaune -, continue sa présentation de célèbres Bourguignonnes débutée en 2013. Découvrez avec elle le fabuleux destin d'une quinzaine de femmes le vendredi 6 mars à 20 h 30 au Théâtre des Copiaus. Gratuit.

## GROS PLAN SUR LE STAGE 2015 DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Ce stage se déroulera les 7 et 8 février à la Maison du Peuple. Il concernera uniquement les élèves de l'école de musique de Chagny jouant d'un instrument à vent ou à percussion. Il sera encadré par Flavie Turrel, directrice, et les professeurs de l'école. Les stagiaires travailleront par pupitre puis se rejoindront pour jouer ensemble. Les musiciens de l'orchestre d'harmonie participeront également à ces 2 journées intensives destinées à assurer la continuité des activités musicales dans notre ville.

À l'issue du stage, le dimanche 8 février à 17 heures à la Maison du Peuple, les musiciens donneront un concert. En première partie, les stagiaires présenteront les œuvres travaillées. En seconde partie se produira l'ensemble de cuivres des écoles de musique de Beaune, Chagny, Meursault sous la direction de Tony Favier, professeur de trombone dans ces 3 écoles. Cette seconde partie permettra également d'entendre en soliste Nicolas Monin à l'euphonium, 1<sup>er</sup> prix de tuba au conservatoire supérieur de musique de Lyon. Un programme de qualité que vous êtes invités à apprécier.

Réservez votre fin d'après-midi ! Entrée libre...



## ECONOMIE

Coline Pacaud a repris, début décembre, le salon de coiffure pour hommes de Claude Fraticelli et l'a baptisé « Le mâle coiffé ». Originaire de Chalon-sur-Saône, Coline Pacaud connaît bien Chagny puisqu'elle y a de la famille. Après 10 années en tant qu'employée dans un salon de coiffure, elle a souhaité se mettre à son compte et tenir un salon réservé aux hommes (enfants et adultes). C'est donc en toute logique qu'elle a saisi l'opportunité du départ en retraite de Claude Fraticelli. Le salon, refait à neuf récemment, n'a nécessité que de légers travaux de décoration. Comme Coline le dit : « Il y a tout ce qu'il faut à Chagny ! » et, outre les coupes de cheveux, les hommes pourront également se rendre au « Mâle coiffé » pour un rasage traditionnel, une taille de moustache ou de barbe ou encore acheter des produits cosmétiques et de rasage ainsi que des parfums. Ouverture du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30, le samedi de 8 h à 16 h. Avec ou sans rendez-vous : 03 85 87 18 08.



# Bien vivre ensemble

## VOEUX DU MAIRE

Comme le veut la tradition, Michel Picard a adressé, en ce début d'année, ses vœux au personnel communal ; l'occasion pour 3 agents municipaux de fêter leur départ en retraite. C'est dans une atmosphère des plus conviviale que la galette a ensuite été partagée.



Tout aussi conviviaux, les vœux du Maire au monde socio-économique ont été l'occasion de retracer les réalisations de l'année écoulée et de rappeler les principes qui guident l'action conduite par la municipalité. Outre les maires et élus des communes voisines, cette réception a compté de nombreux représentants d'entreprises, de commerces, de services et d'associations.



## ECHOS DE CHAGNY...

En ce début d'année 2015, l'UCIA a remis ses lots aux gagnants de la quinzaine commerciale, qui a, comme l'année dernière, été couronnée de succès.



Après 3 années de travaux réalisés par les services municipaux, des bénévoles et des artisans généreux, l'extension du local des Restos du Cœur a été inauguré par Martine Vigneron, présidente de l'association, en présence de Michel Picard et de Françoise Remondière, présidente départementale.



## DE NOUVELLES REINES À CHAGNY

Le traditionnel bal des reines organisé par le Comité et les Compagnons de la Mi-carême s'est déroulé le 10 janvier à la Maison du Peuple. Pour les 400 participants, le choix entre les 10 candidates n'a pas été facile !

Lorine Revenu a été élue reine, suivie de Emelyne Dugratoux - 1<sup>ère</sup> dauphine- et Manon Jacusse - 2<sup>ème</sup> dauphine. Elles seront prochainement présentées à la municipalité, avant d'être officiellement intronisées à l'occasion de la Mi-carême qui se déroulera les dimanches 15 et 22 mars prochain.

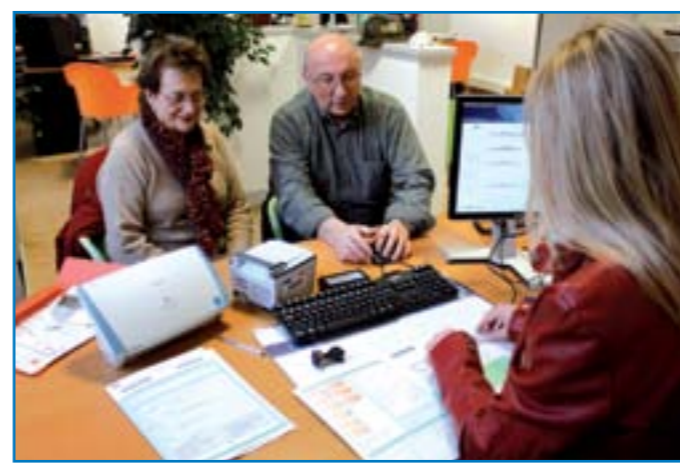


## LES PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES

Depuis juin 2009, la Ville de Chagny délivre les passeports biométriques. Le service a enregistré la 3 000<sup>e</sup> demande de passeport en ce début 2015. Ce service rendu aux Chagnotins est également utilisé par des Chalonnais et des Côte d'Ors.

Pour pouvoir bénéficier de ce service dans les meilleures conditions, nous vous invitons à prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Direction Générale des Services au 03 85 47 80 00. 40 minutes sont nécessaires pour l'instruction d'un dossier.

ATTENTION : munissez-vous de deux photos d'identité couleur réalisées chez un photographe (paramètres précis). Le service passeport en mairie ne prend plus en charge les photographies.



# Bien vivre à Chagny

## SERVICES TECHNIQUES

▼ Le service environnement a débuté une campagne de nettoyage et de remise en état des panneaux de signalisation installés sur le territoire de la commune.

La saleté est un phénomène naturel, auquel on peut facilement remédier. Malheureusement, les agents constatent également, et de plus en plus régulièrement la présence d'autocollants ou d'affiches sur ces supports.

Un panneau de signalisation doit répondre à des normes de sécurité et de visibilité européennes. Pour cela, il est constitué d'une armature métallique, recouvert d'un film au pouvoir réfléchissant. Les solvants contenus dans les colles des autocollants altèrent ce film. Dès lors, le remplacement complet du panneau est obligatoire.

Régulièrement, Nouvelles Brèves sensibilise la population au respect des aménagements urbains (trottoirs, bancs, espaces verts, poubelles...), c'est que le vandalisme a un coût, imputé sur le budget général au détriment d'autres améliorations !



### Vous souhaitez afficher votre manifestation dans Chagny ?

L'affichage des manifestations sur le territoire de la commune nécessite une demande écrite à l'attention de monsieur le Maire.

Cette demande doit être effectuée au minimum quinze jours avant la manifestation. Sans autorisation, toute affiche ou publicité sera systématiquement enlevée.



▼ Comme chaque année à cette période, le service espaces verts a débuté sa campagne de taille d'arbustes et de massifs ainsi que l'élagage des arbres de la commune. Une campagne qui va se poursuivre tout au long du mois de février.



# Bien vivre à Chagny

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CAFÉ CAUSETTE

Rendez-vous incontournable chaque dernier jeudi du mois, le Café causette réunit toujours dans la bonne humeur quelques Chagnotins autour d'un goûter et d'échanges fructueux.

Contact : Emilie Malterre - 03 85 47 80 00.



### ATELIER « SANTÉ PRÉVENTION SÉNIORS »

Début février, l'atelier mémoire, proposé dans le cadre du programme « Santé prévention séniors » par la Mutualité Française -, débutera dans la salle de réunion du centre E-Bussy. Si vous êtes intéressé, ou si vous connaissez des personnes intéressées, contacter la Mutualité Française : 03 85 42 07 98.

## POINT INFORMATION JEUNESSE

### Zoom sur la Mission locale :

La Mission locale reçoit les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et ayant besoin d'accompagnement dans :

- la définition, la validation et la réalisation d'un projet professionnel
  - la recherche d'emploi
  - le positionnement et l'entrée en formation
  - l'accès au logement, aux dispositifs de santé et à la mobilité
- Les jeunes Chagnotins sont essentiellement suivis par une conseillère, Laurence Voindrot, qui les reçoit en entretien sur Chalon, à l'espace Jean Zay et régulièrement au PIJ de Chagny où le nombre des permanences augmente en 2015 pour atteindre 3 à 4 demi-journées par mois, les lundis ou vendredis.

**Prochaines permanences : vendredi 6 et 20 février de 9 h à 12 h, lundi 9 février de 14 h à 17 h, sur rendez vous.**

Il est incontournable de passer par la Mission locale pour une entrée en formation continue financée par le Conseil régional ou pour être positionné sur un emploi d'avenir, par exemple.

### Les permanences au PIJ :

- psychologue pour adolescents du CMPP : les jeudis 5 et 19 février à partir de 14 h 30 (sur RDV) ;
- consultations jeunes consommateurs : mercredi 11 février de 17 h 30 à 19 h. Consultations confidentielles, avec ou sans rendez-vous.

Informations et inscriptions au 03 85 91 28 02.

Contact : Emma Gaulon  
PIJ, Place du Théâtre,  
espace Claude Forêt -  
03 85 91 28 02 -  
pij-chagny@orange.fr



## ARCHIVES MUNICIPALES

### RELIQUES DU PASSÉ : LE CAS DE LA « MAISON JAME »

Ville ancienne, Chagny a connu au fil des années nombre de transformations successives. Parmi celles-ci, le cas de la « maison Jame » illustre parfaitement cette coexistence entre passé et présent qui est le propre de bien des communes.

Grande maison bourgeoise, la maison Jame appartenait au XVIII<sup>e</sup> siècle à une famille aisée, celle du négociant en vins Jean Bernard Jame. De son union avec Antoinette (née Florin), ce dernier eu onze enfants qui, jusqu'en 1789, grandirent à Chagny. L'histoire ne s'arrête toutefois pas là puisque l'aîné de la fratrie, Jean-Baptiste, connut un destin pour le moins particulier.

Etudiant au collège d'Autun, Jean-Baptiste Jame y sympathisa avec un certain Joseph Bonaparte, frère du futur empereur Napoléon Ier. Cette accointance facilita grandement son ascension sociale puisque ce fils de négociant finit par devenir Receveur Général, Régent de la Banque de France ainsi que chevalier de l'Empire. Entretemps, il aura notamment fourni en vin de Bourgogne l'expédition d'Egypte du général Bonaparte, s'attirant les bonnes faveurs de ce dernier.

Le parcours brillant de Jean-Baptiste Jame aurait sans doute pu se poursuivre encore, sans compter sur sa disparition aussi soudaine qu'inexpliquée lors de la nuit de Noël 1813. Depuis, et malgré les rumeurs, le mystère demeure entier.

La maison, quant à elle, fut finalement reprise par la famille Ridard, avant d'être démolie en 1969 par la municipalité pour permettre la percée sur laquelle l'avenue Général de Gaulle s'étend désormais. De ce passé pas si lointain demeure toutefois une trace : la « tour de guet » de la ville, bien connue de tous, qui se trouve être à l'origine un belvédère issu du jardin initial de la maison Jame...



## VIE DES QUARTIERS

A l'initiative du médiateur, des après-midis football ont regroupé plus d'une vingtaine de jeunes de 16 à 30 ans pendant les vacances de Noël. Ces activités, qui se sont déroulées dans une bonne ambiance, constituent l'occasion d'appliquer les règles de savoir vivre ensemble et de fair-play.



### Une nouvelle permanence au Centre Elizabeth-Bussy

La Maison Départementale de la Solidarité (MDS) propose, à partir du mercredi 18 février, un atelier « massage bien-être des tout petits ». Venez partager un moment privilégié avec votre bébé et échanger avec d'autres parents et professionnels de la petite enfance. Les ateliers sont animés par Virginie Dulery, puéricultrice à la Maison Départementale de la Solidarité de Chagny.

Les ateliers se dérouleront chaque 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois. Inscriptions au secrétariat de la MDS : 03 85 87 65 10.

La plaquette des permanences est disponible à l'accueil de la mairie.

## CENTRE ELIZABETH-BUSSY

### Les classes passerelles

Votre enfant né en 2012 fera sa première rentrée scolaire en septembre 2015 dans l'une des écoles maternelles de la commune (Bellevue, Rouges Moulins ou Sainte Marie) ? Comme tous les ans, le Centre Elizabeth-Bussy organise avec ses partenaires « les Classes Passerelles ». Afin de n'oublier aucune famille : si vous n'êtes pas bénéficiaire CAF ou si vous avez déménagé (nouveaux arrivants ou changement d'adresse depuis 2012), n'hésitez pas à venir donner vos coordonnées à l'accueil du centre E-Bussy : 03 85 87 66 00 ou auprès de la coordinatrice du Réseau familles.

